

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011 À 20 HEURES 30

N° 6 - 202 / 2011 : RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'An Deux Mille Onze, le 29 novembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 29 novembre 2011 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Laurence PUJOL, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRÈ, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2011**N° 6 - 202 / 2011 : RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pilote : Territoire d'agglomération

Services concernés : Tous services

Madame Geneviève PARMENTIER, rapporteur,

Par suite d'un décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi dite « grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement, il est demandé aux collectivités territoriales et aux établissements public de coopération intercommunale de plus de 50000 habitants d'accompagner le débat sur le projet de budget de la présentation d'un rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable.

Ce rapport est destiné à dresser le bilan des politiques publiques concourant au développement durable du territoire, mises en œuvre par la collectivité en matière de gestion du patrimoine, de fonctionnement et d'activité interne, d'élaboration et d'évaluation de l'ensemble des actions et programmes.

Il s'inscrit dans un contexte de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Notre territoire bénéficie déjà d'une prise en compte volontaire et affirmée des principes du développement durable dans les politiques conduites par les différentes collectivités publiques. Les communes du Séquestre et d'Albi, le conseil général du Tarn et la région Midi-Pyrénées disposent « d'Agendas 21 » labellisés et reconnus nationalement. La communauté d'agglomération de l'Albigeois, prenant en compte les directives du Grenelle, s'est engagée dans la révision de son projet d'agglomération en tant que projet territorial de développement durable.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable présente les actions de la communauté d'agglomération au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées dans le code de l'environnement.

A savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations,
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Plusieurs actions ont valeur d'exemples et illustrent la démarche de notre collectivité dans ces matières.

L'élaboration en cours du plan de déplacement urbain, le futur schéma directeur dédié aux déplacements doux ou le plan climat énergie territorial répondent, entre autres, aux enjeux de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

La construction d'une nouvelle station d'épuration plus performante dans la dépollution des eaux usées ou l'optimisation de la collecte des déchets ménagers participent à la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources.

L'aménagement numérique du territoire, l'engagement financier de l'agglomération pour la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale et la réalisation d'opérations de logement locatif social public répondent aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et entre les générations.

Les actions en faveur de l'amélioration des services aux lecteurs au sein du réseau des médiathèques ou la réalisation d'aménagements pour prévenir les risques d'inondation et assurer la sécurité des biens et des personnes contribuent quant à eux aux enjeux liés à l'épanouissement des êtres humains.

Enfin, l'aménagement du parc technopolitain Albi-Innoprod, le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire ou l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics s'inscrivent bien dans une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport annexé à la présente délibération témoigne que les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre par la communauté d'agglomération s'intègrent bien dans une démarche de développement durable. Cet effort d'intégration doit être renforcé dans le fonctionnement interne de la collectivité et poursuivi sur le volet territorial dans le cadre notamment de la révision du projet d'agglomération.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 22 novembre 2011

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de développement durable.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 novembre 2011,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

